

Image not found or type unknown



Droit de vote en A.G pour une SCI

Par **subimago**, le **29/06/2015 à 08:07**

Bonjour,
Dans une copropriété, lorsque un propriétaire d'un appartement est une S.C.I, qui détient le pouvoir de vote légal our cet appartement lors d'une A.G ?
Merci de vos lumières.
subimago

Par **moisse**, le **29/06/2015 à 08:31**

Bonjour,
C'est le représentant légal de la SCI.
C'est la SCI qui est convoquée et non son représentant.